



# Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

**47<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 4 novembre 1999, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Gurirab ..... (Namibie)

*En l'absence du Président, M. Baali (Algérie), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 20.*

## Point 14 de l'ordre du jour (suite)

### Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

**Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence (A/54/215)**

**Projet de résolution (A/54/L.21)**

**M. Ban** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je commencerai par exprimer la profonde gratitude de ma délégation à M. ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour le rapport exhaustif qu'il nous a présenté et le dynamisme dont lui-même et ses collaborateurs ont fait preuve au cours de l'année passée.

À l'aube du nouveau millénaire, il est opportun pour chacun d'entre nous de réfléchir aux réalisations de l'AIEA. Au cours des quatre dernières décennies, l'Agence s'est montrée, par ses remarquables réalisations, le garant fidèle du régime de non-prolifération nucléaire et l'artisan des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Agence, grâce à ses garanties, a joué un rôle décisif dans l'instaura-

tion d'un monde plus sûr, à l'abri des menaces de la prolifération nucléaire. Grâce à ses programmes de coopération technique, les applications nucléaires dans des domaines aussi divers que l'agriculture, la santé et la gestion des ressources en eau sont maintenant à la disposition d'un grand nombre de pays.

Je vais maintenant aborder certaines des activités de l'Agence auxquelles mon gouvernement attache la plus grande importance. Garantir un haut niveau de sûreté nucléaire est pour lui d'une importance considérable. La sûreté nucléaire est un facteur décisif dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de l'acceptation du public. Le récent accident survenu à Tokaimura a rappelé à la communauté internationale l'importance de la sûreté nucléaire. Tout en félicitant l'Agence de ses contributions à la mise au point d'un régime mondial de sécurité, il faut encore renforcer son rôle dans la mise au point d'un régime de sûreté nucléaire élargi et de normes générales de sécurité.

À cet égard, ma délégation salue le succès remporté par la première réunion d'examen des parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire qui s'est tenue en avril dernier. Les futures réunions d'examen pourraient tirer beaucoup d'enseignements de l'expérience de cette première réunion. Il faut espérer que toutes les parties contractantes continueront de tout faire pour atteindre les objectifs de la Convention, afin qu'il soit possible de parvenir à un haut niveau de sûreté nucléaire et de le maintenir dans le monde

grâce à la coopération internationale. Reconnaisant également l'importance de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, le Gouvernement de la République de Corée attend avec intérêt son entrée en vigueur.

Le Gouvernement de la République de Corée a appuyé sans relâche le renforcement du régime mondial de la non-prolifération nucléaire et les mesures prises par l'Agence pour renforcer son système de garanties. Un des plus importants achèvements de la communauté internationale dans le domaine de la non-prolifération est l'adoption du modèle de protocole additionnel aux accords de garanties. La République de Corée a signé ce protocole en juin dernier et procède actuellement à l'adoption de mesures nécessaires à sa ratification et à l'application des nouvelles obligations qui en découlent. Le Gouvernement de la République de Corée est convaincu qu'une prompte entrée en vigueur du protocole additionnel contribuera grandement au renforcement des régimes de non-prolifération nucléaire. À cet égard, l'Agence doit renforcer l'efficacité et l'efficience de ses activités de garanties en adoptant des systèmes de contrôle et de surveillance fondés sur la technique avancée, d'une part, et en utilisant les systèmes de garanties nationaux ou régionaux, d'autre part.

Depuis sa création en 1957, l'Agence s'est acquittée avec succès de son rôle statutaire en favorisant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire au titre de point de ralliement de la coopération internationale dans ce domaine. Dans un environnement énergétique de plus en plus dérégulé, l'industrie nucléaire fait face à deux défis : assurer la compétitivité économique et obtenir l'acceptation du public.

La République de Corée a su se faire reconnaître comme l'un des principaux États générateurs d'énergie nucléaire dans le monde. Actuellement 16 centrales nucléaires sont opérationnelles, qui génèrent 42 % de la fourniture totale d'électricité et quatre autres sont en voie de construction. D'ici à 2015, la part de l'énergie nucléaire par rapport à la génération totale d'électricité devrait atteindre 46 % lorsque le nombre de centrales s'élèvera à 28.

Dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la République de Corée a participé activement à des programmes de coopération technique de l'Agence en accueillant de nombreux ateliers et conférences régionaux et internationaux. Elle a également fourni aux diverses activités de l'Agence les connaissances et l'expérience que ses experts ont acquises dans ses programmes de recherche et de développement. La République de Corée poursuivra

les efforts qu'elle a entrepris pour devenir un modèle dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Le mois dernier, l'AIEA est parvenue à une réalisation mémorable en adoptant une série de résolutions à la quarante-troisième session de la Conférence générale. Ma délégation a noté avec une satisfaction particulière que la décision d'amender l'article VI de son statut, qui avait fait l'objet de discussions tout au long des 25 dernières années, est un grand succès pour l'ensemble des États membres de l'AIEA. En élargissant la composition du Conseil des gouverneurs, pour le rendre plus démocratique et plus efficace, on jettera les bases solides qui seront nécessaires pour relever les nombreux défis que poseront dans le monde, au cours du prochain millénaire, les questions relative à l'énergie nucléaire. Ma délégation espère sincèrement que tous les États membres de l'AIEA prendront les mesures qui s'imposent pour que l'amendement entre en vigueur dès que possible et elle leur lance un appel en ce sens.

Je vais aborder la question du nucléaire en Corée du Nord. Depuis 1993, la Conférence générale de l'AIEA a adopté à une immense majorité des résolutions sur cette question, dans lesquelles elle exprime sa profonde inquiétude au sujet du non-respect par la Corée du Nord des accords de garanties et invite celle-ci à coopérer pleinement avec l'Agence et de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour sauvegarder l'information concernant l'histoire passée de ses activités nucléaires.

Comme chacun le sait, l'agence n'a ménagé aucun effort pour régler le problème au cours des sept dernières années. Il est néanmoins regrettable d'entendre de nouveau le Directeur général de l'Agence dire qu'aucun progrès n'a été réalisé sur la plupart des questions fondamentales, et ce, du fait d'un manque de coopération de la part de la Corée du Nord.

Le fait que la République populaire démocratique de Corée continue de ne pas respecter ses accords de garanties constitue un grave défi envers tout le système de garanties de l'Agence de même qu'envers le cadre fondamental du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La Corée du Nord prétend que la question nucléaire la concernant devrait être réglée sur la base de l'Accord-cadre qu'elle a signé avec les États-Unis. Tout en pensant que l'Accord-cadre est un mécanisme utile, la République de Corée considère qu'il ne peut se substituer à l'accord de garanties intervenu entre l'AIEA et la République populaire démocratique de Corée, pas plus qu'il n'a pour but de libérer celle-ci des obligations qui lui incombent au titre du

Traité. Il faut donc rappeler une fois de plus à la Corée du Nord que son accord de garanties demeure contraignant et en vigueur et qu'elle doit honorer les obligations qu'il lui impose.

Il y a quelques semaines, la Corée du Nord a annoncé officiellement qu'elle suspendrait les essais de tirs de nouveaux missiles de longue portée. Le Gouvernement coréen s'en félicite et espère que cela contribuera à relâcher les tensions en Asie du Nord-Est, y compris dans la péninsule coréenne.

Ma délégation en appelle dans le même esprit à la Corée du Nord pour qu'elle coopère également de manière scrupuleuse avec l'Agence pour mettre en oeuvre l'accord de garanties qu'elle a signé avec celle-ci afin de régler ce problème nucléaire qui se pose de longue date.

Par ailleurs, la communauté internationale doit se montrer une fois encore très ferme à l'égard de tout acte de la Corée du Nord étant de nature à saper le régime fondamental de non-prolifération nucléaire au plan international.

Au cours des six dernières années, la Conférence générale de l'AIEA a adopté des résolutions sur cette question sans qu'aucune d'elles ne donne lieu à un vote négatif. L'appui aux résolutions a été écrasant. Cette année, 60 États membres de l'AIEA ont parrainé le projet de résolution qui pour la première fois a été adopté sans vote. Le fait qu'il a été adopté sans vote à la session de la Conférence générale de l'AIEA prouve manifestement que la communauté internationale est fermement décidée à résoudre dès que possible le problème tenace que pose le nucléaire en Corée du Nord.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis, contenu dans le document A/54/L.21, traduit, nous semble-t-il, de façon équilibrée et juste l'intérêt que la communauté internationale porte aux travaux de l'AIEA. Toutes les résolutions adoptées cette année par la Conférence générale l'ont été par consensus. Le projet de résolution à l'examen est un résumé des principales résolutions de la Conférence générale. Il serait donc raisonnable et logique pour l'Assemblée générale de l'adopter sans vote.

**M. Haque** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je commencerai par exprimer mes remerciements au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Mohamed ElBaradei, pour la présentation du rapport annuel de l'Agence pour 1998.

Le Pakistan attache une grande importance aux travaux de l'AIEA. En tant que l'un des membres fondateurs de cette importante organisation internationale, le Pakistan est demeuré profondément attaché à ses objectifs statutaires. Au cours des dernières décennies, le Pakistan a bénéficié des activités de l'Agence auxquelles il a contribué. Il apprécie à sa juste valeur la contribution que l'AIEA lui a apportée au en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'atome dans divers domaines, y compris la production d'énergie, la médecine nucléaire, la sûreté des centrales et l'agriculture.

L'assistance technique que lui a apportée l'AIEA a permis au Pakistan de créer une base de personnel technique, des instituts de recherche, des locaux pour la formation, des centres médicaux et d'autres services techniques. Pour sa part, malgré ses ressources limitées, le Pakistan, sous les auspices de l'AIEA, a librement décidé de partager l'expérience qu'il a acquise dans la technologie des utilisations pacifiques avec d'autres pays en développement en leur offrant les services d'experts et des stages dans les institutions nucléaires pertinentes et en accueillant des cours de formation.

Le Pakistan a également participé activement aux organes décideurs et a siégé au Conseil des gouverneurs pendant plus de 25 ans. Il a également été élu deux fois président de ce Conseil. En outre, le Pakistan a l'honneur de servir en qualité de premier Président du Groupe consultatif permanent sur l'assistance et la coopération techniques.

Promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire est la raison d'être de l'AIEA. Malgré la perception négative du public dans certains pays et la crainte que suscite le danger de la prolifération nucléaire, l'énergie nucléaire demeure une option viable et séduisante dans nombre de pays, particulièrement ceux en développement qui manquent de combustibles fossiles. Nous croyons que dans les années à venir l'expansion du secteur de l'énergie sera l'un des apports essentiels au développement des pays en développement et que l'énergie nucléaire offre la possibilité de donner une impulsion notable au point de vue socio-économique dans les États membres, particulièrement dans ceux du monde en développement. Il faut noter, néanmoins, que l'essor de l'énergie nucléaire, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, a ralenti au cours des deux dernières décennies. Il convient donc que l'Agence joue un rôle actif dans la prise de conscience des bénéfices qu'offre l'énergie nucléaire ainsi que dans le renforcement de l'infrastructure technique des États membres qu'intéresse l'énergie nucléaire.

En tant que pays en développement qui manque de combustibles fossiles, le Pakistan doit continuer d'utiliser l'énergie nucléaire pour son développement économique. Une deuxième centrale nucléaire, construite à Chashma, par la République populaire de Chine, conformément aux garanties de l'AIEA, fonctionne de manière satisfaisante. Il nous faut reconnaître la coopération précieuse apportée par l'AIEA tout au long des étapes de la construction de cette centrale. Le Pakistan s'attend à continuer de recevoir une coopération au cours des phases opérationnelles de la centrale nucléaire de Chashma ainsi qu'au cours de l'installation envisagée dans les années à venir d'un deuxième réacteur nucléaire.

Le Pakistan est satisfait du rôle décisif que joue l'AIEA dans des questions relatives à la sûreté nucléaire. Dans ce contexte, il estime que la Convention sur la sûreté nucléaire facilitera l'application universelle de normes strictes de sûreté dans les installations nucléaires partout dans le monde. En tant que partie à la Convention, le Pakistan a soumis son rapport sur la sûreté nucléaire à l'examen de ses collègues antérieurement à la séance d'examen des parties à la Convention. Il est heureux de dire que les normes de sûreté de ses installations nucléaires ont été considérées comme étant de haute qualité.

Le Pakistan demeure également à l'avant-garde des efforts que font les pays en développement depuis 25 ans pour avoir un plus grand mot à dire dans les organes décideurs de l'AIEA par le biais d'une représentation plus grande au sein du Conseil des gouverneurs. Il est satisfaisant de noter la décision prise à la quarante-troisième session de la Conférence générale d'élargir la composition du Conseil des gouverneurs de huit sièges en recourant à l'amendement de l'article VI de son statut.

Selon les pays en développement, la coopération technique et le transfert de technologie est au coeur des activités que mène l'AIEA. Le rôle joué à ce jour par l'Agence dans l'amélioration de la dimension scientifique des pays en développement ne peut être que loué. Les activités de l'AIEA dans le domaine de la coopération technique ont, toutefois, besoin d'être renforcées. Toute réduction, ou marche arrière, apportée dans les activités de coopération technique, constituera une régression. Il importe que l'Agence ne perde pas de vue qu'elle est là pour épauler. Le Pakistan s'inquiète quelque peu d'un changement perceptible vers un rôle de vérification. Les garanties constituent certainement une fonction fondamentale de l'Agence, et il faut rester en faveur de l'application rentable des garanties, conformément aux accords librement conclus par les États. Les activités de vérifications et de garanties de

l'Agence ne doivent, cependant, pas avoir d'impact négatif sur son rôle promotionnel.

Le Pakistan demeure attaché aux objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Ses efforts déployés au cours de 25 ans en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans le Sud de l'Asie ont échoué face aux essais nucléaires auxquels s'est livrée l'Inde en mai de l'année dernière. La menace qui en résulte pour sa sécurité ne laisse au Pakistan d'autre option que de procéder à des essais nucléaires pour rétablir la balance stratégique. Même dans la phase qui a suivi les essais nucléaires, le Pakistan a agi avec retenue et un sens des responsabilités. Il a annoncé un moratoire unilatéral sur d'autres essais et a souligné qu'il était nécessaire d'empêcher la course aux armements. Pour atteindre ces objectifs, le Pakistan a proposé à l'Inde un régime de modération stratégique.

Le Pakistan demeure également attaché à l'exportation ou au transfert de techniques nucléaires ou autres technologies névralgiques vers tout pays. Il s'inquiète, néanmoins, du projet de doctrine nucléaire annoncé par l'Inde, qui envisage le déploiement opérationnel d'armes nucléaires fondé sur la livraison à titre d'essai de vecteurs. Toute mesure dans cette direction pourrait bien stimuler la course aux armes nucléaires dans le Sud de l'Asie et aggraver la situation déjà explosive qui règne dans la région en matière de sécurité. La communauté internationale doit s'employer à dissuader l'Inde de s'engager davantage sur la voie dangereuse qui mène à une augmentation des enjeux nucléaires en Asie du Sud.

**Mme Chin Powles** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La délégation néo-zélandaise souhaite exprimer ses remerciements au Directeur général ElBaradei pour sa présentation du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que pour la clairvoyance dont il a fait preuve en dirigeant l'Agence l'année dernière. La Nouvelle-Zélande félicite l'Agence de son travail et son personnel de la façon dont il assume ses responsabilités.

L'AIEA est l'un des piliers des structures de la sécurité internationale. Elle contribue de manière décisive à la non-prolifération et au désarmement grâce à ses garanties et au rôle qu'elle joue dans la vérification conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La Nouvelle-Zélande attache la plus grande importance aux activités de l'Agence. Elle est donc inquiète de voir que tous les signataires n'honorent pas leurs engagements en vertu desquels ils doivent conclure des accords de garanties avec l'Agence. Il est également inquiétant de constater que

même si les pays sont de plus en plus nombreux à signer le protocole additionnel, celui-ci n'est en vigueur que dans quelques-uns d'entre eux. La Nouvelle-Zélande félicite le secrétariat de tout ce qu'il fait pour favoriser l'application la plus large de ce protocole, et elle redit combien elle souhaite que le système de garanties soit renforcé pour devenir la norme dès que possible.

Il est très décevant de voir qu'il faut de nouveau exprimer notre inquiétude au sujet du non-respect que continue d'afficher la République populaire démocratique de Corée à l'égard de l'accord de garanties malgré les appels répétés que lui a adressés la communauté internationale pour l'amener à honorer ses engagements. L'accord demeure contraignant et en vigueur, et la Nouvelle-Zélande invite la République populaire démocratique de Corée à coopérer pleinement avec l'Agence dans son application. À cet égard, la Nouvelle-Zélande félicite le Directeur général et ses collaborateurs de la patience dont ils continuent de faire preuve pour parvenir à l'application de l'accord.

La Nouvelle-Zélande félicite par ailleurs l'Agence des mesures qu'elle prend pour appliquer les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité au sujet de l'Iraq, et elle attend que l'Agence reprenne sans délai ses activités de surveillance et de vérification dans ce pays.

Selon la Nouvelle-Zélande, la sûreté nucléaire est un domaine prioritaire des activités de l'AIEA. Elle reconnaît pleinement que le besoin se fait sentir d'une culture mondiale de la sûreté nucléaire. Les travaux de prévention de l'Agence concernant la possibilité d'un problème en l'an 2000 dans les installations nucléaires sont particulièrement intéressants. Plus près d'eux, se pose pour les Néo-Zélandais le transport des matières radioactives dont ils s'inquiètent vivement.

La Nouvelle-Zélande a été heureuse que la Conférence générale de l'AIEA soit en mesure d'adopter une résolution sur l'amendement à l'article VI du statut de l'Agence afin de pouvoir élargir la composition du Conseil des gouverneurs et d'allouer un siège à un État membre appartenant aux régions mentionnées dans l'article. La question a exigé un temps énorme et beaucoup d'énergie tout au long de nombreuses années, et c'est grâce à la patience et à la compétence des présidents successifs du Conseil qu'il a été possible de parvenir à un règlement de cette question, qui importait à de nombreux pays.

L'Agence devra relever beaucoup de défis, et le moindre n'est certes pas celui que posera la fourniture de ressources à d'importantes activités, dont l'appui aux

activités de contrôle et de réduction des armes nucléaires. La Nouvelle-Zélande espère pouvoir continuer d'oeuvrer avec le Directeur général et ses collaborateurs pour faire face à ces défis.

**M. Benítez Sáenz** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Au nom des délégations des pays du Marché commun du sud de l'Amérique (MERCOSUR) — Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay — et des délégations des États associés, la Bolivie et le Chili, la délégation uruguayenne exprime sa satisfaction au sujet du rapport présenté par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les pays du MERCOSUR, la Bolivie et le Chili partagent sans réserve les objectifs poursuivis par la communauté internationale pour ce qui est de la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie atomique et la non-prolifération des armes nucléaires.

L'Uruguay confirme, à cet égard, son plein attachement au régime de garanties international qu'applique et administre l'AIEA ainsi qu'aux activités que celle-ci mène pour promouvoir l'utilisation de la science nucléaire et de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

L'élargissement du Conseil des gouverneurs marque un important progrès, même si l'Uruguay aurait souhaité une représentation plus équitable de notre région, compte tenu de l'importance de cette question et de la contribution de la région aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de la non-prolifération.

S'agissant de la vérification, l'Uruguay invite l'Agence à accorder la plus haute priorité à la réalisation d'une véritable intégration des mesures de garanties et à ne pas se limiter à les additionner.

Un autre aspect qu'il convient de souligner est celui de l'importance que revêtent la réalisation et le maintien des hauts niveaux de l'énergie nucléaire au niveau mondial. À cet égard, la participation active qui est nécessaire a été soulignée dans la première réunion d'examen des parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire, qui a eu lieu en avril dernier. Ce premier examen s'est révélé positif pour les parties, et sa poursuite ne fera que stimuler le renforcement de l'énergie nucléaire dans le monde.

Les pays du MERCOSUR, la Bolivie et le Chili sont convaincus, par ailleurs, qu'il est nécessaire de tenir compte des autres aspects de la sûreté, comme le transport de matières radioactives et les sources de radiation.

L'Uruguay note avec satisfaction la prompt application des mécanismes qu'offrent les Arrangements régionaux de coopération pour la promotion des sciences et techniques nucléaires en Amérique latine (ARCAL). Il considère cet instrument comme un dispositif multilatéral spécifiquement mis au point pour renforcer la coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie atomique en Amérique latine.

Enfin, il convient de souligner que compte tenu de leur attachement régional à la non-prolifération, la transparence et la promotion de la paix et de la sécurité internationales, les pays du MERCOSUR, la Bolivie et le Chili perçoivent l'AIEA comme une organisation particulièrement importante pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et estiment que l'Agence doit jouer un rôle clef dans le régime international pour la non-prolifération des armes nucléaires.

**M. Luck** (Australie) (*parle en anglais*) : La délégation australienne félicite le Directeur général, M. Mohamed ElBaradei, du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

L'attachement de l'Australie à l'AIEA est ferme. Celle-ci joue un rôle central dans les contributions de technologies nucléaires à la paix, la santé et la prospérité partout dans le monde et un rôle décisif dans le maintien dans le monde de la non-prolifération et de la sécurité nucléaires grâce à l'application du système de garanties nucléaires ainsi que dans des domaines comme le trafic illicite de matières nucléaires et la gestion des surplus de matières fissiles provenant d'armes détruites.

C'est ce rôle qui fait de l'AIEA l'un des piliers du régime de non-prolifération nucléaire dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire.

L'Australie est heureuse de l'importance accordée aux activités de l'Agence dans la sûreté nucléaire, la gestion des déchets radioactifs et le transport de matières nucléaires et autres matières radioactives.

Dans moins de six mois commenceront les travaux de la sixième conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération. Cela fera date dans le calendrier de la non-prolifération et du désarmement. Bien que le processus d'examen s'effectue hors du cadre de l'AIEA, il n'en aborde pas moins les articles III et IV du Traité sur la non-prolifération, en vertu desquels l'Agence est soit désignée ou considérée comme l'Agence chargée d'appliquer les garanties internationales et de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est au centre du régime de contrôle des armes nucléaires, qui est fait d'une série de traités, d'arrangements, d'engagements et de normes internationaux qui s'imbriquent et dont l'objectif est de mettre un terme à la dissémination d'armes nucléaires et de faire progresser le désarmement nucléaire.

L'Australie accorde une haute priorité à l'importance que conserve le Traité sur la non-prolifération. Avec 187 États parties, il est le traité sur le contrôle des armements qui bénéficie de la plus large adhésion et contribue de façon décisive à la sécurité internationale. Toutes les parties partagent le même intérêt pour ce qui est d'oeuvrer ensemble au renforcement du Traité sur la non-prolifération d'armes nucléaires à la Conférence d'examen de 2000.

Le besoin se fait constamment sentir de rester vigilant afin d'empêcher le trafic illicite des armes nucléaires et de maintenir la pression sur les États qui ne se conforment pas au Traité.

L'Australie joint sa voix à celle de ceux qui ont exprimé leur inquiétude face au fait que depuis près de deux ans l'Agence n'a pas été à même de poursuivre ses activités d'inspection en Iraq, conformément au mandat que lui a conféré le Conseil de sécurité dans sa résolution 687 (1991). L'Australie s'inquiète de voir l'Iraq profiter de l'arrêt des inspections pour réactiver son programme d'armement nucléaire. Il faut saluer l'AIEA pour sa volonté de reprendre la vérification en Iraq dès que les circonstances s'y prêteront.

S'agissant de la République populaire démocratique de Corée, la responsabilité de l'AIEA est double : premièrement, elle porte sur le non-respect de la Corée du Nord de l'accord de garanties et, deuxièmement, sur l'application de l'Accord-cadre conclu entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis.

L'Australie s'est félicitée de l'Accord-cadre, comme elle s'est félicitée des progrès réalisés au plan politique et financier grâce à l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO). L'AIEA a réussi, dans des circonstances difficiles, à geler, comme le demande l'Accord-cadre, les activités nucléaires de la République populaire démocratique de Corée. Par ailleurs, pour que l'Agence s'acquitte de toutes les responsabilités qui lui incombent en vertu de l'Accord-cadre, elle aura besoin de toute la coopération des autorités de la République populaire démocratique de Corée.

L'Australie demeure inquiète face au non-respect par la République populaire démocratique de Corée de l'accord de garanties. Il faut espérer malgré tout que ce pays sauvegardera toutes les informations dont a besoin l'AIEA pour vérifier son inventaire initial.

L'Australie se félicite de l'amélioration que l'on semble avoir noté récemment dans les relations qui existent entre la République populaire démocratique de Corée et d'autres pays, et elle espère que cela se traduira par un relâchement des tensions dans la région et l'amélioration de la coopération de la Corée du Nord avec l'AIEA.

Comme l'a dit M. ElBaradei dans sa déclaration, l'attention de l'AIEA a été axée cette année sur le renforcement du système de garanties. L'Australie a été une adepte ferme et active du système renforcé des garanties de l'AIEA, énoncé dans le protocole additionnel, afin d'améliorer l'inspection de l'Agence. L'Australie a joué un rôle préminent dans la négociation du modèle de protocole et a été le premier pays à ratifier en 1997 le protocole additionnel.

Le système de garanties de l'AIEA est un élément clef du régime de non-prolifération nucléaire. L'Australie a épaulé les efforts faits par l'AIEA pour favoriser la signature et l'entrée en vigueur des protocoles additionnels concernant le renforcement des garanties. La communauté internationale doit faire en sorte que le modèle de protocole constitue un élément du système de garanties énoncé dans le Traité sur la non-prolifération. Cela exigera des efforts concertés, étant donné que 50 États parties disparates n'ont pas encore honoré les obligations juridiques auxquelles ils ont souscrit et en vertu desquelles ils doivent conclure un accord de garanties classique en vertu du Traité sur la non-prolifération.

Les activités menées par l'AIEA au cours des 12 derniers mois ont abordé l'autre pilier des activités de l'AIEA, l'énergie nucléaire. Dans ce contexte, il faut noter les mesures qu'a prises l'Agence en ce qui concerne le problème de l'an 2000, qui ont porté sur la sûreté des installations nucléaires. L'Agence a joué un rôle décisif pour ce qui est de faciliter les échanges d'informations sur les normes à respecter au moment du nouveau millénaire. L'Australie a été heureuse de se joindre au groupe de pays qui ont contribué aux ressources extrabudgétaires de l'AIEA afin d'aider les activités de celle-ci dans ce domaine.

L'Australie s'est montrée également une active participante à la première réunion d'examen de la Convention sur l'énergie nucléaire, qui s'est tenue en avril dernier. Le

processus d'examen a eu un impact déjà perceptible sur les programmes de sécurité de certaines des parties contractantes. La délégation australienne invite tous ceux qui exploitent, construisent ou planifient des réacteurs à énergie nucléaire et qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention dès maintenant.

En outre, s'agissant de la question de la sûreté nucléaire il est nécessaire de mentionner la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, qui constitue un élément important du contexte international pour la réalisation sûre des activités nucléaires. Il y a 13 États contractants et 39 signataires à la Convention commune, dont l'Australie. Nous invitons tous les États à signer et à ratifier cette convention.

Ces instruments constituent une part importante du cadre de l'AIEA pour assurer la sûreté et l'amélioration des activités pacifiques de l'énergie nucléaire, et l'Australie invite chacun à y participer.

Le programme de coopération technique de l'AIEA est également un aspect important du rôle que joue l'Agence pour favoriser l'utilisation à travers le monde de la technologie nucléaire dans les domaines de la paix, de la santé et du développement. L'Australie, reconnaissant l'importance du programme, augmentera cette année sa contribution volontaire. Elle continuera à apporter à l'Agence et aux divers pays voisins son traditionnel appui technique en nature dans divers domaines de la technologie nucléaire pacifique.

L'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (RCA) est un des programmes dans lesquels l'Australie investit beaucoup d'efforts. Parmi les projets les plus intéressants qui sont en cours dans le cadre du RCA, il faut citer celui de l'application des techniques nucléaires pour traiter des problèmes que posent la pollution marine et celle des eaux côtières.

Le nouveau millénaire ne sera pas moins difficile que celui que nous quittons. L'ordre du jour de la non-prolifération, comme ceux des armements et du désarmement ont été mis à l'épreuve ces dernières années et continueront d'exiger de fermes efforts.

Les essais nucléaires qui ont eu lieu l'année dernière en Asie du Sud soulignent le fait qu'il continue d'être nécessaire de mettre en vigueur le Traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. L'Australie invite

les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier rapidement ce traité. Des progrès sensibles ont été faits dans la création d'un système de contrôle international, élément clef du mécanisme de vérification du Traité. Bien que beaucoup de pays aient signé le Traité, l'Australie continuera d'oeuvrer avec d'autres pour recueillir de nouvelles signatures de même que les 44 ratifications nécessaires à son entrée en vigueur.

Une autre priorité déterminante, comme l'a reconnu à maintes reprises la communauté internationale, est celle qui porte sur la négociation d'une matière fissile du Traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles. La Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a reconnu que cette négociation est l'une des mesures les plus urgentes que la communauté internationale doit prendre au sujet du désarmement et de la non-prolifération. L'Australie demeure fermement attachée à une des matières fissiles mentionnées dans le traité sur l'interdiction de la production de telles matières et oeuvre pour obtenir que la Conférence du désarmement commence ses négociations dès que possible. L'Australie a joué un rôle important dans les travaux relatifs aux aspects techniques d'une matière fissile du Traité déjà mentionné.

Les observations de M. ElBaradei ont mis en lumière les activités que l'Agence a menées au cours d'une autre année complète afin de continuer de s'acquitter du mandat qui lui a été confié : mettre l'atome au service de l'humanité. Il faut épauler les efforts de l'Agence et continuer de fournir l'appui financier, technique et politique pour qu'elle puisse poursuivre ses activités.

**M. Azhadjanian** (Arménie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à exprimer la gratitude du Gouvernement arménien pour l'important rôle qu'a joué l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au cours de l'année dernière et du premier semestre de cette année. Nul doute que sous la direction éclairée de M. Mohamed ElBaradei l'Agence, qui jouit d'une réputation positive dans nombre de pays, y compris en Arménie, fera des progrès notables pour atteindre deux de ses objectifs — promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et les garanties contre l'utilisation de matières nucléaires à des fins militaires.

Selon certaines prédictions, d'ici à la fin du millénaire plus de 20 pays seront en possession d'armes nucléaires. Au cours des dernières années, la communauté internationale a pris des mesures décisives pour empêcher que ces sombres prédictions ne deviennent réalité. Nombre de pays ont entériné le Traité sur la non-prolifération des armes nucléai-

res et d'autres traités sur la prévention de la dissémination de telles armes et l'interdiction de leurs essais. L'Arménie demeure pleinement attachée aux principes de non-prolifération et épaula l'AIEA dans les activités qu'elle mène pour renforcer l'efficacité du système de garanties.

Depuis la conclusion du nouveau modèle de protocole additionnel aux accords de garanties, les perspectives sont favorables de voir ces pays aller au-delà d'une ère où la menace des armes nucléaires et leur prolifération étaient un aspect dominant de la scène internationale. Engager un nombre accru d'États déjà acquis à la non-prolifération à signer le protocole additionnel servirait deux buts : premièrement, soumettre la partie du cycle de combustible nucléaire dans le monde qui relève des garanties générales de l'Agence à un nouveau système de garanties renforcé et, deuxièmement, exercer l'influence requise sur les États qui sont enclins à poursuivre des activités nucléaires non déclarées en vue de leur acceptation de cette proposition.

Pour le Gouvernement arménien, le cadre juridique qui créé une solide base au strict respect des normes de sécurité et au renforcement de celles-ci est particulièrement important. Le 1er mars dernier, le Président de l'Arménie a signé la loi promulguée par le gouvernement relative à l'utilisation sûre de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Arménie est partie à la Convention sur la sûreté nationale, premier instrument juridique permettant d'aborder la sécurité partout dans le monde des centrales nucléaires. L'Arménie est également partie à deux conventions de l'AIEA : la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique.

L'Arménie estime que l'AIEA représente un partenaire clef dans le développement de son programme d'énergie nucléaire à des fins pacifiques et accorde une attention toute particulière au domaine de la coopération technique. Elle félicite le secrétariat, en particulier la section européenne, de son appui et de sa collaboration continus. Au cours des deux ans qu'a duré le cycle de coopération technique avec l'AIEA, l'agence régulatrice du nucléaire en Arménie a mené à bien des activités de coordination pour quatre programmes nationaux et 18 programmes régionaux auxquels l'Arménie a participé.

Au niveau bilatéral, l'Arménie continue de coopérer étroitement avec de nombreux pays, notamment dans l'application de projets communs sur la sûreté nucléaire, l'échange d'informations techniques, l'amélioration du fonctionnement des normes de sécurité et la protection contre les rayonnements dans les centrales nucléaires. L'un



des plus récents accords, qui revêt une importance particulière pour l'Arménie et qui a été signé le 23 septembre 1999 entre le Gouvernement arménien et l'Union européenne, est lié à l'aide fournie pour développer le secteur de l'énergie, y compris l'énergie nucléaire.

Le Gouvernement arménien s'est engagé sur la voie de la sûreté nucléaire, notamment pour qu'il soit possible d'appliquer les normes les plus élevées de la sûreté dans l'unité II de la centrale nucléaire de Medzamor. Je saisis cette occasion pour exprimer la gratitude du Gouvernement arménien pour l'aide considérable que lui a fournie l'AIEA, tant avant qu'après la réouverture de la centrale de Medzamor, dans les domaines de l'évaluation de la sûreté sismique, des mesures à prendre en cas de situation d'urgence, des systèmes de vérification des rayonnements et de vérification sismique, ainsi que dans l'organisation de cours de formation et de visites scientifiques.

Nombre de pays dans le monde utilisent des techniques nucléaires pour divers fins pacifiques : la génération d'énergie électrique, la production alimentaire, la médecine et les applications industrielles. Plus de 40 pays possèdent des réacteurs nucléaires, et l'essentiel des installations majeures contenant des matières nucléaires et soumises au système de garanties en vertu des accords signés avec l'AIEA sont opérationnelles dans environ 68 pays. Il est certain que des mesures plus fermes sont nécessaires pour renforcer la coopération internationale dans la gestion des rayonnements et des déchets ainsi que dans la lutte contre le trafic illicite de matières nucléaires et autres sources radioactives et pour garantir que leur élimination et leur stockage sont effectués dans la sécurité. Il convient, cependant, de souligner que les problèmes que posent la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ne peuvent être surmontés par l'AIEA seule et que l'ensemble de la communauté internationale se doit d'oeuvrer plus énergiquement.

La délégation arménienne est convaincue que l'AIEA poursuivra son rôle de coordination dans le cadre du processus destiné à attirer les éventuels donateurs afin d'assurer le succès de la mise en oeuvre des projets destinés à l'Arménie et que, en tant qu'organisation intergouvernementale indépendante, elle continuera de s'efforcer d'accélérer et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité partout dans le monde.

Pour terminer, je tiens à dire au Secrétaire général que l'Arménie coopérera sans réserve avec lui dans les mesures qu'il prend pour faire progresser les objectifs de l'AIEA. Elle espère que le projet de résolution contenu dans le

document A/54/L.21, dont l'Arménie est l'un des auteurs, sera adopté par consensus.

**M. Zhdanovich** (Biélorus) (*parle en russe*) : Le Biélorus exprime sa gratitude au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed ElBaradei, pour le rapport annuel de l'Agence, qui donne des informations détaillées sur les activités de celle-ci.

La République du Biélorus note avec satisfaction les activités multiformes, fructueuses et utiles que mène l'Agence, organisation internationale unique qui centralise les efforts entrepris par les États Membres, pour assurer l'utilisation efficace et sûre des réalisations de la science et de la technologie nucléaires dans l'intérêt de l'humanité et dans l'esprit des principes d'humanisme des Nations Unies.

La République du Biélorus, dont l'objectif constitutionnel est la création d'un État exempt d'armes nucléaires, prend les mesures nécessaires à cette fin. Le Biélorus a ratifié le START et a signé les accords de garanties avec l'AIEA. Un autre important jalon à cet égard est la signature du Traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

Le Biélorus attache une grande importance aux mesures que prend l'AIEA pour favoriser la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, car il sait que de telles zones peuvent empêcher que ne soient utilisées des armes nucléaires et qu'elles servent d'instrument de nature à renforcer la paix et la sécurité ainsi qu'à renforcer la confiance parmi les pays. L'initiative du Président de la République du Biélorus, Alyaksandr Lukashenka, de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Europe demeure opportune et obtient l'adhésion d'un nombre important d'États membres. À cet égard, il convient de réaffirmer une fois encore que le Biélorus est prêt à s'entretenir sur cette question avec les pays d'Europe centrale et orientale.

La République du Biélorus, qui respecte les principes de non-prolifération, salue les efforts que fait l'Agence dans le domaine de la sécurité des matières nucléaires et des déchets radioactifs ainsi que les mesures qu'elle a prises pour lutter contre leur trafic illicite. Conformément à ces accords, le Biélorus oeuvre en vue d'assurer la vérification efficace des matières nucléaires qui se trouvent dans le pays et envisage de signer le Modèle de Protocole additionnel aux accords de garanties.

Tout au long des dernières années, les inspections planifiées par l'AIEA ont eu lieu avec succès au Biélorus. Les experts de l'Agence ont reconnu le très haut niveau des

mesures proposées par le Bélarus pour renforcer l'efficacité du système de garanties, en particulier le transfert électronique de données vers le siège de l'AIEA. Le Gouvernement Bélarus, qui participe à la première étape du programme 93 + 2, fournit régulièrement des informations appropriées sur les activités nucléaires et s'emploie à ce que rien ne fasse obstacle aux activités des inspecteurs de l'AIEA ni à leur accès aux installations qui ont été soumises au système de garanties.

Reconnaissant la responsabilité des États membres pour ce qui est d'empêcher l'utilisation et le trafic illicites de matières nucléaires, le Bélarus reconsidère l'efficacité du système d'État appliqué à l'inventaire et au contrôle des matières nucléaires. Ce système a été créé sous les auspices de l'Agence dans le cadre du programme de coopération technique.

L'aide du Japon et l'appui actif de l'AIEA ont permis au Bélarus, en utilisant une technologie unique, de créer, sous les auspices de l'Agence, un centre scientifique régional pour ce qui concerne l'inventaire, le contrôle et la protection physique des matières nucléaires. La tenue fructueuse, avec l'aide de l'AIEA, de deux séminaires scientifiques internationaux a permis aux représentants de l'Arménie, de la Bulgarie, du Kazakhstan, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Roumanie, de l'Ouzbékistan et de l'Ukraine de voir comment appliquer les mécanismes de régulation et de contrôle dans le cadre du régime international de garanties et d'avoir connaissance des nouvelles méthodes et des moyens pratiques que nécessite le contrôle non destructif des matières nucléaires.

Le Gouvernement bélarussien exprime sa profonde gratitude au Japon pour l'aide qu'il lui a apportée en fournissant l'équipement nécessaire au centre, et il espère que leur coopération se poursuivra dans ce domaine. La délégation bélarussienne tient également à inviter les pays donateurs à apporter leur aide dans la création du centre.

Pour la République du Bélarus, il importe que le système de garanties soit renforcé, et elle ne ménage aucun effort pour honorer strictement les obligations qui lui incombent en veillant à la sécurité des matières nucléaires. En coordination avec l'AIEA, les pays donateurs — États-Unis d'Amérique, Japon et Suède — accordent au Bélarus une assistance technique notable en mettant au point et en renforçant les systèmes d'État pour dresser le bilan des matières nucléaires et les contrôler. Ces systèmes permettent au Bélarus de dresser la liste des matières nucléaires mais aussi d'évaluer et de vérifier les matières qui passent en transit sur son territoire. À ce sujet, j'exprime notre grati-

tude aux pays que je viens de mentionner pour l'aide qu'ils nous ont apportée.

Dans la poursuite d'une politique cohérente dont l'objectif est de renforcer et d'approfondir les fruits de la coopération internationale dans le domaine du nucléaire et de la sûreté radiologique, la République du Bélarus a encore pris une nouvelle mesure dans cette direction en accédant en janvier 1999 à la Convention sur la sûreté nucléaire. Elle a participé aux travaux de la première réunion d'examen des parties contractantes à la Convention, conformément à sa conviction, à savoir que cette coopération étroite parmi les États parties à la Convention est une condition préalable au renforcement de la sûreté nucléaire et radiologique.

En République du Bélarus les experts oeuvrent actuellement en faveur de son accession à la Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires. Elle apprécie énormément les efforts soutenus entrepris par l'Agence pour renforcer la sûreté des réacteurs de tous types. La délégation bélarussienne est convaincue que l'AIEA doit poursuivre ses activités pour établir un système juridique et de vérification destiné à renforcer la sûreté des populations. Dans ce contexte, il convient de noter que le Gouvernement bélarussien a décidé de se prononcer plus tard sur la question de la construction d'une centrale nucléaire, décision qui a été prise compte tenu de la responsabilité de l'État pour assurer l'utilisation sûre de la centrale et de l'amère expérience qui lui a été imposée de surmonter les conséquences du désastre nucléaire sans précédent qui a eu pour effet d'influencer l'opinion publique sur l'énergie nucléaire.

Après le désastre de Tchernobyl, que les Nations Unies ont considéré comme le pire désastre dû à la technologie au XXe siècle, la sécurité radiologique nucléaire a pris une importance particulière au Bélarus. Compte tenu de cette tragique expérience, nous sommes convaincus que le renforcement de la sûreté des centrales nucléaires doit demeurer un objectif prioritaire pour l'AIEA pendant le XXIe siècle.

La coopération entre le Bélarus et l'AIEA, dans le contexte du programme de coopération technique, est le programme le plus dynamique de l'Agence. Il a été conçu pour développer les possibilités scientifiques, technologiques et économiques des États membres; nous le considérons comme très efficace.

La mise en oeuvre au Bélarus de projets communs en vue d'assainir les zones contaminées par les rayonnements à la suite du désastre de Tchernobyl, et l'appui de l'Agence à l'Équipe spéciale interinstitutions, a eu un effet tangible

en permettant de créer les conditions favorables à un développement durable à long terme des régions touchées.

Remédier aux conséquences du désastre survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl demeure un énorme problème pour le pays, et le Gouvernement biélorussien prend actuellement les mesures connexes suivantes : premièrement, dans le domaine médical, la fourniture de divers types d'équipements que nécessitent les malades atteints d'un cancer et d'autres domaines de la médecine radiologique, ainsi que le développement de nouvelles technologies; deuxièmement, l'assainissement des zones qui ont été touchées à la suite du désastre de Tchernobyl; troisièmement, la création d'un système fiable pour faire face à des situations d'urgence et réagir promptement à tout désastre nucléaire; et, quatrièmement, le renforcement de l'infrastructure pour la sûreté radiologique et l'élimination des déchets radioactifs.

En 1999, le Bélarus a achevé plusieurs projets qui ont jeté les bases d'une exploitation de ses possibilités scientifiques, technologiques et productives dans le domaine de la métrologie et de la médecine radioactives, l'agriculture et le secteur de la production. Un de ces projets, que le Bélarus a mené à bien, concerne la production de colza et d'huile de colza à des fins industrielles dans les zones touchées par le désastre de Tchernobyl. À l'avenir, le gouvernement envisage de continuer d'oeuvrer dans ce domaine et s'intéresse à la production d'huile de colza comestible. Il compte sur une nouvelle aide de l'AIEA dans ce domaine.

Le Bélarus participe activement à la coopération régionale. Avec l'appui financier du gouvernement, plusieurs séminaires ont été organisés avec l'AIEA et des bourses de formation sont octroyées à des étudiants étrangers. Les spécialistes prêtent l'aide d'experts biélorussiens aux pays de la région. Des entreprises, qui, dans la République, produisent des systèmes de contrôle des rayonnements, sont incluses dans le registre des fournisseurs d'équipement aux membres de l'Agence. L'expérience scientifique, industrielle et technique dont le pays s'est enrichi dans le domaine nucléaire lui permet de fournir une aide essentielle dans la préparation du programme de coopération technique pour 2001-2002. Il faut espérer que le programme, tel que formulé pour les deux prochaines années, continuera d'être orienté vers la réalisation de résultats pratiques.

Pour terminer, la délégation biélorussienne tient à exprimer son approbation à l'Agence pour les activités qu'elle mène et son appui dans les domaines prioritaires des activités futures. Elle veut espérer qu'une étroite coopération s'établira

avec l'Agence dans le règlement des problèmes relatifs aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Choe Myong Nam** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation a souhaité exercer son droit de réponse pour relever les observations erronées qui ont été faites au sujet de la question nucléaire dans la péninsule coréenne, qui, nous en sommes fermement convaincus, doit être abordée d'une façon impartiale. La question nucléaire dans la péninsule coréenne demeure une question politique et militaire entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. C'est d'ailleurs pour la régler que le Cadre agréé a été signé entre ces deux pays. Le Cadre agréé a été appuyé par le Conseil de sécurité, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et beaucoup de pays, y compris les États membres de l'Union européenne. Ce n'est qu'une fois le Cadre agréé entré en vigueur qu'il nous sera possible de nous conformer à l'accord de garanties.

Bien que cinq ans se soient écoulés depuis la conclusion du Cadre agréé, aucun des articles énonçant les obligations incombant aux États-Unis n'a cependant été dûment appliqué. Le fait de nous exhorter à respecter sans réserve l'accord de garanties tout en méconnaissant la réalité ne pourra aider à résoudre le problème nucléaire d'une façon impartiale. Si d'aucuns s'intéressent véritablement au règlement impartial du problème nucléaire et au plein respect de l'accord de garanties c'est aux États-Unis qu'ils doivent demander de dûment respecter les obligations leur incombant en vertu du Cadre agréé. Nous exhorter à nous conformer à l'accord de garanties, tout en passant sous silence le non-respect par les États-Unis des obligations leur incombant en vertu du Cadre agréé revient à vouloir exercer des pressions sur mon pays. Ce n'est pas par des pressions mais en faisant preuve d'impartialité qu'il sera possible de trouver une solution au problème.

En particulier, je tiens à dire que ma délégation rejette catégoriquement les allégations avancées ce matin par le représentant des États-Unis. L'inquiétude qu'il a exprimée

n'est pas acceptable. En tant que partie au Cadre agréé conclu entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique, ces derniers ont reconnu, et sont donc parfaitement conscients, que le Cadre agréé et l'accord de garanties sont directement liés et que ce n'est que lorsque le Cadre agréé sera appliqué qu'il sera possible de se conformer à l'accord de garanties.

En vertu du Cadre agréé ce n'est que lorsque ce dernier sera entré en vigueur que mon pays sera censé se conformer à l'accord de garanties. Les allégations du représentant des États-Unis ne peuvent donc être interprétées que comme une tentative mal intentionnée de masquer le fait que son pays n'honore pas les obligations qui lui incombent en vertu du Cadre agréé. Les États-Unis n'ont pas honoré comme il se doit leurs obligations tandis que nous avons fidèlement respecté les nôtres conformément au Cadre agréé. À la question de savoir quand il pourra être possible à la République populaire démocratique de Corée de se conformer à l'accord de garanties seuls les États-Unis peuvent répondre.

Quant aux allégations du représentant du Japon, elles ne constituent qu'une rhétorique fallacieuse. À l'origine, le Japon avait pour habitude de poursuivre ses propres intérêts avec l'appui des grandes Puissances. C'est avec l'appui d'une grande Puissance, les États-Unis, que le Japon impérial vaincu a pu survivre et renforcer son potentiel afin de se livrer à d'autres invasions. Le Japon n'a donc d'autre option que de rester silencieux au sujet des États-Unis, qui n'ont pas appliqué le Cadre agréé qu'ils ont conclu avec la République populaire démocratique de Corée.

Le Japon vocifère furieusement au sujet de la prétendue question nucléaire qui existerait en République populaire démocratique de Corée dans le but de camoufler sa politique d'armement nucléaire. On sait très bien que le Japon est le pays dans le monde le plus apte dans le domaine de la mise au point d'armes nucléaires. Le Japon continue d'importer d'énormes quantités de plutonium qui sont traitées dans son usine — la plus grande de ce type dans le monde — avec l'accord tacite des États-Unis. Nous estimons que la communauté internationale devrait focaliser son attention sur les raisons qui motivent le Japon à se précipiter vers l'armement nucléaire.

Ma délégation rejette également de façon catégorique les allégations avancées sur le même sujet par le représentant de la Corée du Sud. En fait, les autorités sud coréennes n'ont aucun droit de parler de la question nucléaire dans la péninsule coréenne. En tant qu'ensemble de marionnettes à peine capables de subsister avec l'aide de forces extérieures,

elles sont des traîtres à la nation, qui introduisent un grand nombre d'armes nucléaires dans la péninsule coréenne, terre de subsistance de l'ensemble de la nation coréenne. Les accusations qu'elles portent au sujet de la prétendue question nucléaire ne constituent rien d'autre qu'un acte lâche pour nuire à l'image de la République populaire démocratique de Corée ainsi que pour l'isoler et l'étouffer avec l'appui d'ambassadeurs comme ceux des États-Unis et du Japon.

Je souhaite redire que les autorités sud coréennes ne pourront jamais constituer la partie avec laquelle nous pouvons traiter directement pour régler la question nucléaire de la péninsule coréenne étant donné qu'elle n'a aucun droit de se prononcer sur cette question. Les autorités sud coréennes doivent se le dire.

**M. Lee Kie-cheon** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Bien que j'ai quelque peu hésité à prendre la parole, je me suis senti obligé de mettre les choses au clair sur plusieurs déclarations erronées de la délégation nord-coréenne. Ma délégation ne se lancera cependant pas dans des contre-arguments détaillés sur chacun des points soulevés par la délégation nord-coréenne.

Il est regrettable que la Corée du Nord ait une nouvelle fois essayé de lier l'accord de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au Cadre agréé intervenu entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée. Comme le réaffirment plusieurs résolutions de l'Assemblée générale, ainsi que des résolutions que la Conférence générale de l'AIEA a adoptées au cours des sept dernières années, l'accord de garanties entre l'AIEA et la République populaire démocratique de Corée est contraignant et en vigueur. La Corée du Nord a donc l'obligation d'appliquer cet accord. Ma délégation estime que le Cadre agréé intervenu entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée est un mécanisme utile pour maintenir la paix et la stabilité sur la péninsule coréenne. Le Gouvernement de la République de Corée est attaché à sa mise en oeuvre scrupuleuse. Cependant, comme déjà dit dans ma déclaration, le Cadre agréé ne peut, certes, se substituer à l'accord de garanties conclu par la Corée du Nord avec l'AIEA. Il ne saurait soustraire la Corée du Nord aux obligations qui lui incombent en vertu de l'accord de garanties.

Malgré l'assertion de la Corée du Nord, selon laquelle mon gouvernement cherche à l'isoler, c'est le contraire qui est vrai. Le Gouvernement de la République de Corée a dit clairement à maintes occasions qu'il adhère à une politique ouverte envers la Corée du Nord. Sa politique vise à une

coexistence pacifique sur la péninsule coréenne en mettant l'accent sur la réconciliation et la coopération. Nous n'avons ménagé aucun effort pour amener la Corée du Nord à sortir de son isolement auto-imposé en recourant à des moyens créatifs, constructifs et pratiques. Conformément à cette attitude, mon gouvernement a fourni une aide humanitaire et économique à la Corée du Nord et a facilité l'allègement des sanctions en coordination avec nos alliés, y compris les États-Unis, le Japon et l'Union européenne. Ces initiatives sont la preuve de notre sincère désir de voir la Corée du Nord devenir un membre intégré et responsable de la communauté internationale. Nous espérons que la Corée du Nord comprendra cette sincère bonne volonté et qu'elle nous rendra la réciprocité avec la même sincérité.

À notre grande déception, la Corée du Nord a exercé très souvent son droit de réponse au cours de ces dernières années. Il faut espérer qu'elle changera à l'avenir et qu'elle s'engagera dans un dialogue normal, harmonieux et constructif.

Enfin, ma délégation tient à encourager la délégation de la Corée du Nord à respecter les normes de cette organisation internationale ainsi que les possibilités qu'elle offre. Après tout, l'ONU est une organisation qui permet d'entamer des débats ouverts sur diverses idées avec pour objectif ultime d'instaurer une société meilleure et plus sûre.

**M. Yoshikawa** (Japon) (*parle en anglais*) : La délégation japonaise est également obligée d'exercer son droit de réponse à la suite de la déclaration du représentant de la République populaire démocratique de Corée. Ce représentant a fait plusieurs allégations au sujet de la position du Japon. La délégation japonaise tient à relever deux points. L'un concerne la politique nucléaire du Japon, et l'autre la participation de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à la question des armes nucléaires de la Corée du Nord.

En tant que seul pays ayant fait l'expérience de l'horreur indescriptible d'une attaque nucléaire, le Japon ne ménage rien pour faire en sorte qu'une telle tragédie ne se répète pas. Le Japon respecte donc strictement les trois principes non nucléaires : ne pas fabriquer d'armes nucléaires, ne pas en posséder et refuser leur introduction sur son territoire. Le Japon est un État non doté d'armes nucléaires, qui est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qui a toujours scrupuleusement honoré les obligations qui sont les siennes en vertu du Traité et des accords de garanties de l'AIEA.

Pour en venir à la participation de l'AIEA à la question des armes nucléaires en Corée du Nord, le Japon est fermement convaincu, compte tenu des importants progrès faits au cours des récents pourparlers qui ont eu lieu entre les États-Unis et la République de Corée, qu'il importe plus que jamais que la République populaire démocratique de Corée coopère pleinement avec l'Agence dans l'application de son accord de garanties. Le Japon espère fermement que la République populaire démocratique de Corée répondra de façon concrète à la résolution adoptée par la Conférence générale de l'AIEA. En tant qu'institution spécialisée au plan technique, la responsabilité de veiller à la non-prolifération nucléaire est une importante responsabilité internationale qui incombe à l'AIEA. L'allégation de la République populaire démocratique de Corée, selon laquelle l'AIEA n'a pas l'autorité nécessaire pour s'impliquer dans cette question est absolument fautive. Il est impérieux que la République populaire démocratique de Corée coopère avec l'AIEA en faveur de l'application sans réserve de l'Accord. La coopération de la République populaire démocratique de Corée avec l'AIEA est souhaitée tant par le Japon que par l'ensemble de la communauté internationale, comme cela ressort de l'adoption par consensus des résolutions pertinentes de l'AIEA et de nombre de déclarations faites durant le débat d'aujourd'hui. Le Japon espère que la République populaire démocratique de Corée apportera toute l'attention voulue à la volonté collective de la communauté internationale et qu'elle y répondra de façon concrète.

Le Japon se félicite et salue les importants progrès auxquels sont parvenus dans leurs récents pourparlers les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, de même que la décision de cette dernière de suspendre l'envoi de missiles pendant les pourparlers. Le Gouvernement japonais, pour sa part, a décidé de reprendre les vols affrétés entre le Japon et la République populaire démocratique de Corée.

La délégation japonaise tient à confirmer que le Japon désire la paix et la stabilité dans cette partie de notre région.

**M. Choe Myong Nam** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La déclaration que je viens de faire dans l'exercice de mon droit de réponse à la Corée du Sud est une condamnation méritée qui se fonde sur la réalité présente. En fait, les autorités sud-coréennes se sont évertuées à introduire un grand nombre d'armes nucléaires, un nombre suffisant pour exterminer toute la nation, suivant aveuglément les instructions des forces externes dont elles sont prisonnières.

Malgré tout, les autorités sud-coréennes nous demandent des comptes, sous prétexte de la prétendue question nucléaire du Nord. C'est comme un voleur qui appelle les gens innocents des voleurs. Ils ne veulent cependant pas être appelés marionnettes ou traîtres à la nation. Il y a un proverbe qui dit que si vous avez peur d'être battus vous devez vous abstenir d'agir de façon cruelle envers autrui. C'est là un aspect que les autorités sud-coréennes ne doivent pas oublier.

Plus ridicule encore est le fait qu'elles essaient de mettre leur nez dans la question nucléaire de la péninsule coréenne, alors qu'elles n'ont aucun droit d'en parler. Plus les autorités sud-coréennes parlent des questions nucléaires, plus on rira d'elles et plus on dénoncera leurs agissements.

Pour en venir aux allégations que vient de faire le représentant du Japon, ses remarques nous laissent perplexes. Comme je l'ai dit clairement dans l'exercice de mon droit de réponse, tout cela n'est qu'une tentative mal venue de camoufler son armement nucléaire, qui va à l'encontre de ce qu'on appelle les trois principes de la non-prolifération nucléaire envers lesquels le Japon s'est engagé. À propos, le représentant japonais vient de louer les trois principes non nucléaires : voudrait-il bien nous expliquer pourquoi les responsables des ministères japonais parlent de réarmement nucléaire? Le Gouvernement japonais est-il prêt, en fait, de consacrer les trois principes non nucléaires dans sa législation?

Tout en rejetant une fois encore toutes les allégations du représentant du Japon, nous renouvelons notre appel à la communauté internationale lui demandant de rester vigilante face aux manoeuvres du Japon dont le but est de se réarmer avec des armes nucléaires et qui sont motivées par ses intentions de raviver le militarisme et d'envahir d'autres pays.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'informe les membres qu'une décision sur le projet de résolution A/54/L.21 sera prise à une date ultérieure qui sera annoncée.

*La séance est levée à 16 h 40.*